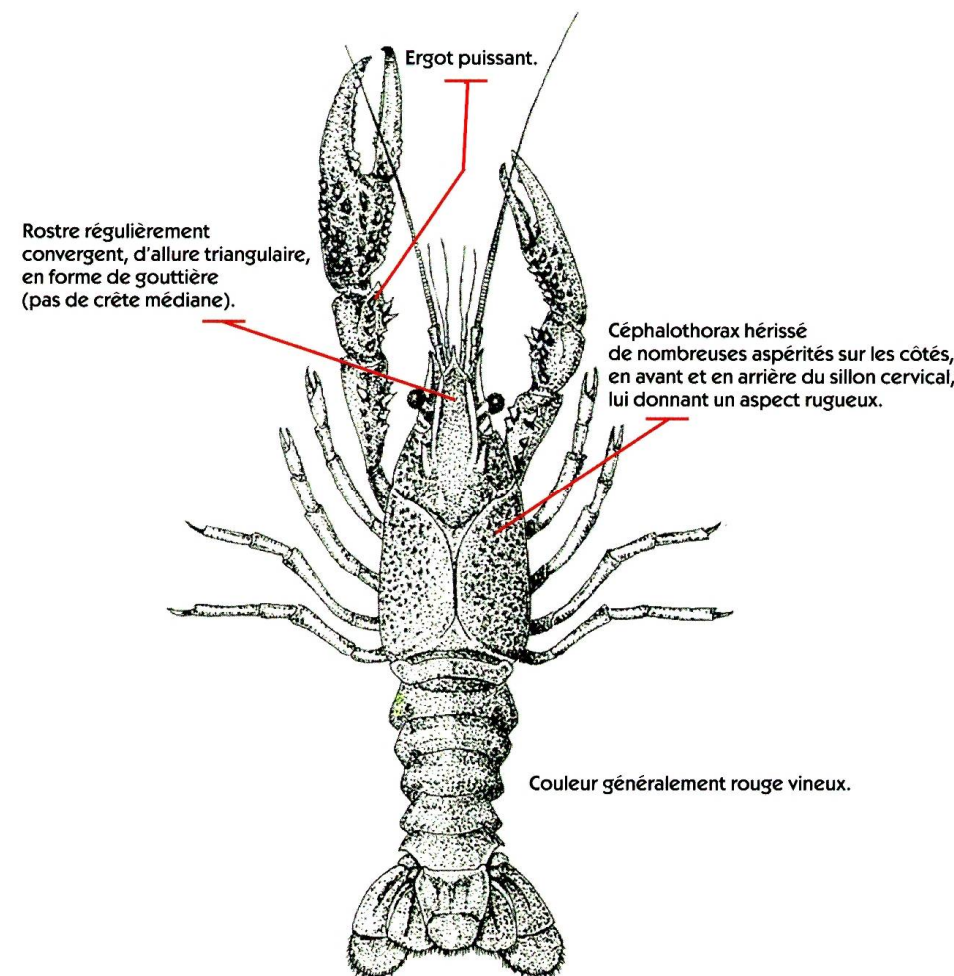


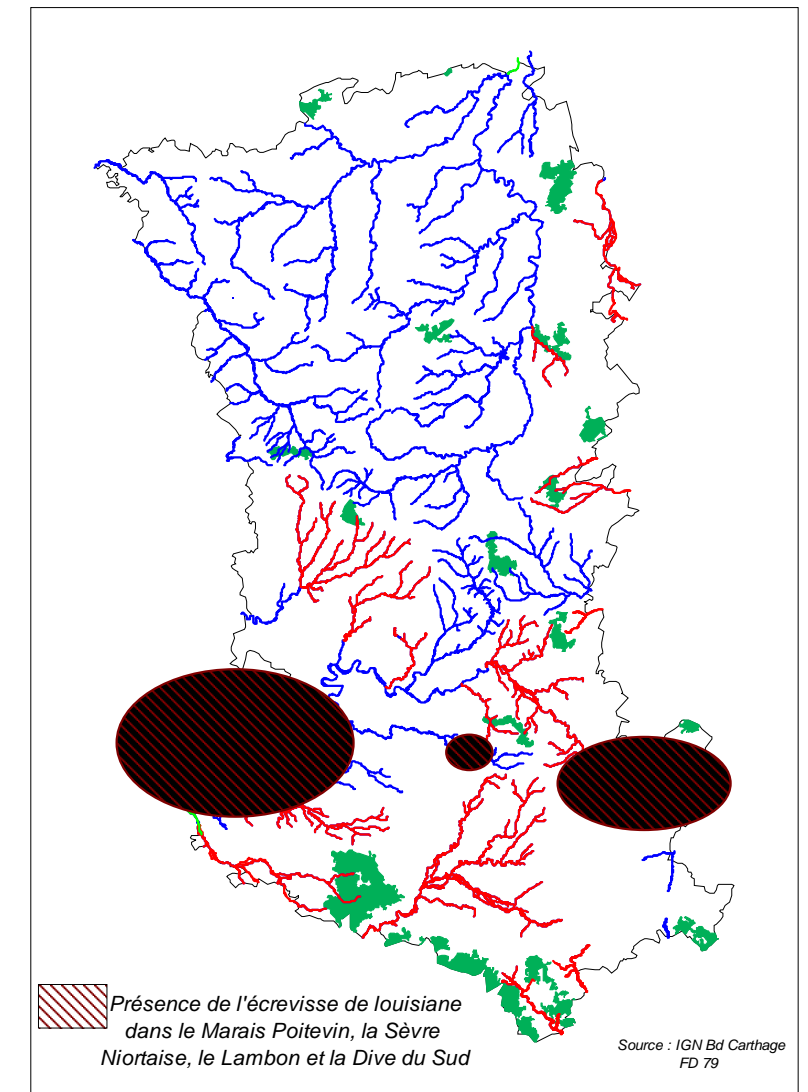
ECREVISSE DE LOUISIANE

(*Procambarus clarkii*)

FAMILLE : *Cambaridae*



Répartition de l'Écrevisse de Louisiane



Originaires du nord du Mexique, elles ont été introduites en Europe vers 1970 pour leur intérêt gastronomique et économique (élevage). Elles sont capables de résister à des conditions extrêmes : température de plus de 30°C, manque d'eau, carence en oxygène.

Son habitat naturel est le marécage. Elle creuse des terriers dans les berges pour se protéger, et est très vorace : elle peut consommer des végétaux comme s'attaquer à une ponte de poissons. Elle est d'ailleurs facilement reconnaissable à son comportement agressif.

Étant à l'origine de dégâts importants dans les berges (effondrements) et sur certaines populations de poissons, **elle est un danger pour les milieux aquatiques**, et cette écrevisse est aujourd'hui classée comme indésirable.

Porteuse saine de l'**aphanomyose** (peste des écrevisses), **elle est un danger pour les écrevisses autochtones**.

Réglementation : pas de taille légale de capture, sa pêche est autorisée toute l'année en 2nde catégorie (y compris sur le domaine public dans les Deux-Sèvres), à l'aide de six balances au maximum, dont le diamètre ou la diagonale ne dépasse pas 30cm, et dont la maille du filet est au minimum de 10mm. La pêche à la balance est interdite sur 200m à partir de l'aval d'un ouvrage. **Il est strictement interdit de se déplacer avec cette écrevisse vivante, ou de la remettre dans un cours d'eau ou un plan d'eau.**